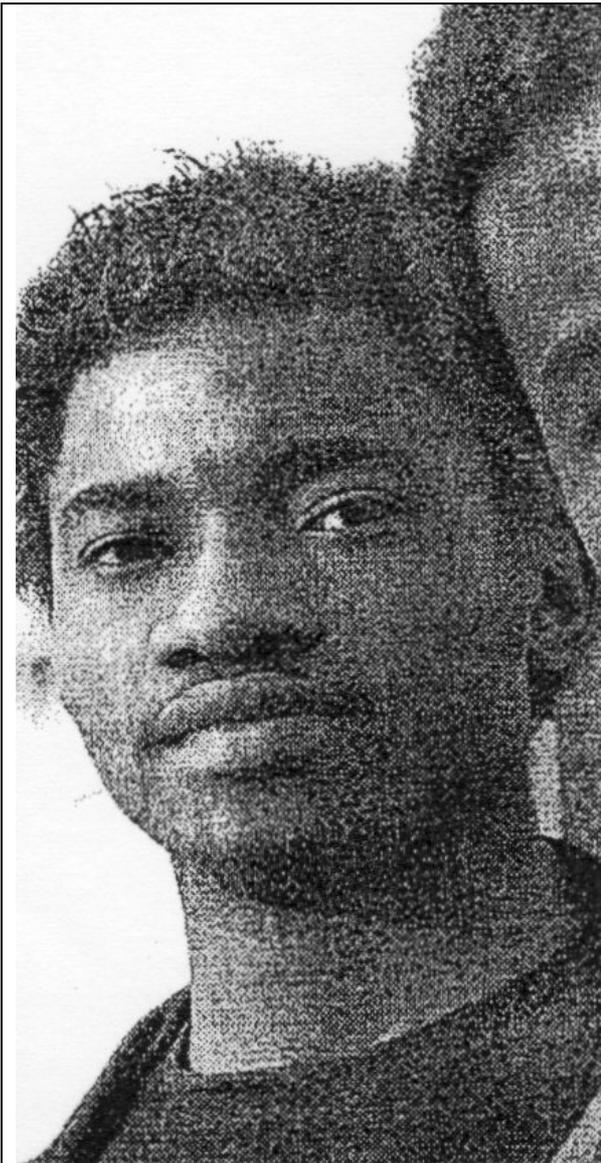


Merci à tous encore et bravo !!!



Elève sans papier dont la famille avait demandé une régularisation dans le cadre de la circulaire Sarkozy, MARIUS est un élève exemplaire (cf ci-dessous) au Lycée Rostand de Mantes la jolie.

Interpellé à Nancy le 28 avril, mis en garde à vue puis en centre de rétention, traduit en justice, il était expulsable (et devait être expulsé dans les 15 jours).

Dès la 1^{ère} heure de sa détention, RESF78, LDH du mantois et le SNES78 ont organisé la solidarité autour de lui (contacts avec RESF Meurthe et Moselle, SNES Nancy, avocats, direction du Lycée Rostand, collègues de l'établissement : son CPE est allé le chercher à Nancy pour le rapatrier sur Mantes !).

Sous leur impulsion cette solidarité s'est très vite étendue aux réseaux associatifs, syndicaux, politiques : les prises de position des élus de Mantes la ville, Magnanville, Rosny, Limay et Mantes la jolie (**où le Maire UMP a refusé d'apporter son soutien !!**) ont été très réactives.

Une pétition a circulé parmi de nombreux anonymes : professeurs, maître de stage et camarades de classe de Marius, dizaines de collègues du Lycée Rostand, du Lycée Saint Exupéry, du clg de la Vaucouleurs et du lycée Vaucanson, centaines d'élèves des Lycées Rostand et saint Exupéry, la Pdte de FCPE du Lycée Rostand, le secrétaire général départemental de la FSU, élèves, parents, professeurs du 2nd et du 1^{er} degré, militants associatifs, politiques, syndicaux ... pour que l'arrêté d'expulsion de Marius soit annulé, qu'un titre de séjour lui soit attribué pour terminer ses études.

Forts des résultats et du comportement de Marius, de son côté l'institution de l'Education Nationale n'a pas été en reste : à la demande de l'équipe de direction du Lycée Rostand, l'Inspecteur d'académie lui-même est intervenu auprès du Préfet des Yvelines (Le cabinet du Recteur s'apprêtait à le faire aussi)

A peine 3 jours après la rentrée, nous avons été reçus avec beaucoup d'attention par Mme Mouton, "Directeur de la citoyenneté et des libertés publiques" : **Marius est reparti avec un récépissé de 1ère demande (ce qui signifie : fin de l'assignation à résidence, annulation de l'arrêté d'expulsion, autorisation de résider en France pour 3 mois) qui devrait déboucher sur une régularisation d'un an pour études : un début de vie normale!**

C'est un réel succès que Marius doit avant tout à lui même (comportement, travail, scolarité exemplaires) et à la très forte mobilisation tous azimuts et pour autant très structurée notamment grâce au réseau RESF local et celui de la Meurthe et Moselle dans un premier temps. **Marius est passé très près de l'expulsion ! La catastrophe a été évitée par la rapidité et la force de la réaction.**

Rassemblons nous Vendredi 9 mai entre 17h30 et 18h00 devant le Lycée Rostand pour la photo qui devrait illustrer la une de la presse locale : la mobilisation exemplaire du Mantois peut servir d'exemple ! Il y a dans la région bien d'autres Marius qui vivent les mêmes épreuves. Cette heureuse conclusion (à confirmer) est une lueur d'espoir dont ils ont besoin

Merci à tous encore et bravo !!!

ACTE I : de l'arrestation à l'expulsion ou comment une vie bascule ...

Notre élève Marius est en situation très dangereuse d'assignation à résidence après avoir été gardé à vue puis conduit en centre de rétention d'où nous avons bataillé pour le faire sortir.

Ses camarades et ses enseignants l'attendent en classe.

Prenons-le sous notre protection pour qu'il ne soit pas expulsé vers un pays où il n'a plus aucune attache, pour qu'il ne soit pas séparé des siens et de ses projets.

Marius est en gare de Nancy, il attend le train qui le ramènera chez lui, à Mantes.

En attendant, Marius est assis à discuter gentiment avec sa petite amie, une petite blonde. Un groupe d'agents de la police des frontières passe devant le couple, une fois, deux fois puis, au 3^{ème} passage se fige devant eux.

Contrôle d'identité. On pourrait croire que ces hommes en bleu font leur travail, uniquement leur travail : mais alors pourquoi ces mots : « mademoiselle vous ne devriez pas fréquenter ce type d'individu », et s'adressant à Marius : « menteur, vous n'habitez pas Mantes, vous n'êtes pas camerounais, vous n'êtes pas ce jeune homme sur la photo ... » et en point d'orgue « vous venez prendre nos femmes blanches ».

C'est que les hommes en bleu connaissent Marius : il est noir, il est jeune, il est avec une blanche, il est sans papiers, il tourne autour de « nos femmes », alors de là à penser qu'il vole notre pain, qu'il menace notre existence.

Bon, il y a bien ces papiers scolaires que Marius exhibe : tous ces profs le disent sérieux, travailleur, agréable, poli et bon élève. Ben en voilà un qui semble bien « intégré » comme ils disent ...

Il y a aussi ces coups de téléphones insistants : une femme de la région parisienne qui se présente membre de RESF, une autre femme, responsable académique du SNES de l'académie de Nancy, le proviseur adjoint de son lycée d'origine, un autre homme, conseiller général alerté par le réseau. Tous le répètent : « laissez le grandir ICI ». Cette solidarité agace ou étonne ?

Marius n'est pas seul : il devrait se cacher, être isolé. Mais non. Il ne se montre pas non plus, il veut juste qu'on le laisse tranquille vivre sa vie de jeune homme. Vivre et plus que tout, réussir ses études, lui qui vient d'un pays où les études, ça compte. Il veut pouvoir fréquenter des jeunes de son age ICI, vivre avec sa famille ICI, en France, où il a construit son quotidien depuis 3 ans maintenant.

Et puis, des papiers, Marius en a des tonnes : les lettres remplies par ses professeurs unanimes à dire son sérieux, sa gentillesse, sa correction. Les lettres de soutien adressées par la communauté éducative à son frère et à sa sœur. Les lettres de recommandations rédigées par les patrons de sa mère et de son beau père (le père de Marius est décédé au pays).

Mais la machine est en route : interpellation, garde à vue, centre de rétention, juge du tribunal de grande instance, juge du tribunal administratif, avocats, plaidoiries ... 1000 euros pour obtenir une liberté fragile, une assignation à résidence et un APRF.

Désormais, la menace pèse sur lui : Marius est dans l'**OBLIGATION de QUITTER le TERRITOIRE FRANÇAIS**. C'est écrit noir sur blanc. Il veut rester avec sa famille ? Qu'elle parte aussi !

Depuis le 1^{er} Mai, Marius est assigné à résidence. Chaque jour il doit aller au commissariat pour « pointer ».

Moi, j'aimerais que mes enfants en grandissant ressemblent à Marius : cette soif d'apprendre, cette gentillesse, ce sérieux ...

Michel CHASTAN – SNES FSU saint exupéry

Vous aussi souhaitez qu'il grandisse ICI ?

Nous allons organiser une campagne de solidarité autour de Marius et sa famille, nous aurons besoin de toutes les forces humanistes et de progrès...

Manifestons notre soutien

Nathalie Coste LDH-RESF

Merci à tous encore et bravo !!!

ACTE II : Chronique d'une solidarité (extra)ordinaire.

Marius a 19 ans, il est de nationalité camerounaise, vit en France depuis décembre 2005 en France, avec sa famille, sa mère, son beau père (son père est décédé), son frère et sa sœur. Marius n'a plus aucune famille au Cameroun (ses tantes et oncles vivent en France ou en Italie ou aux USA).

Marius a été d'abord scolarisé au LP Vaucanson des Mureaux dans un « pôle d'accompagnement à la remobilisation et à l'insertion ». Il est actuellement en 1^{ère} année en BEP mécanique auto au Lycée J Rostand de Mantes.

Ses enseignants, conseillers principaux d'éducation le décrivent de façon unanime en des termes élogieux : « extrême correction, sérieux peu commun, assidu, ponctuel, attentif et désireux d'apprendre ... élément stabilisant de la classe » disaient de lui ses professeurs de Vaucanson. Cette année, au Lycée Rostand : « comportement exemplaire » « sérieux et travailleur » « élément porteur de la classe » dit l'un de ses professeurs, « sérieux et motivé », « possède un excellent état d'esprit » dit un autre, « sérieux et appliqué, à l'écoute des conseils », « toujours présent et à l'heure » affirme un troisième, « sa discrétion et sa correction font de lui un élève avec qui il est très agréable de travailler », « parfaitement intégré », « comportement moteur par son sérieux, son dynamisme et l'exemple qu'il donne », « consciencieux et appliqué » renchérissent les autres. Pas étonnant que les encouragements lui aient été attribués aux conseils de classe du 1^{er} trimestre puis du second trimestre !

Marius n'a pas osé faire une demande de régularisation « jeune majeur » puisque sa mère a déposé une demande au nom de sa famille entière pour l'instant toujours refusée (Sa mère est pourtant entrée en France avant le 13 juin 2004, elle avait à l'époque une enfant scolarisée depuis février 2005 n'ayant pas de lien avec le Cameroun, elle subvient à l'entretien de ses enfants et a renoncé à l'offre d'aide au retour : conditions pour demander une régularisation dans le cadre de la circulaire SARKOZY de juin 2004).

Marius souhaite faire cette demande désormais mais on lui a retiré son passeport.

Marius souhaite terminer ses études mais il est l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière et est assigné à résidence (il doit se rendre chaque jour au commissariat pour attester qu'il respecte cette assignation) : comment se concentrer sur ses études dans ces conditions ?

Concernant TAYO NDJOKEM MARIUS GAEL, né le 25 avril 1989, scolarisé en 1^{ère} année de BEP au Lycée Rostand de Mantes la jolie, élève sans papiers mais pleinement motivé par ses études, Compte tenu de son sérieux, tant dans son attitude que dans son travail, compte tenu de ses résultats Compte tenu du soutien dont il fait l'objet de la part de la communauté éducative unanime

Nous soussignés demandons que :

- l'arrêté d'expulsion délivré à son encontre soit annulé
- un titre de séjour lui soit délivré afin qu'il puisse terminer ses études en France, auprès de sa famille

Dans l'attente d'une décision qui lui soit favorable, nous décidons de le placer sous notre protection. Laissez le grandir ICI